



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

PDALHPD - Cofinancement de l'accompagnement des occupants d'une résidence d'accueil à Brumath

Rapport n° CP/2015/454

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'Entraide le Relais pour le cofinancement de l'accompagnement des habitants d'une résidence d'accueil de 20 logements à Brumath. Ce projet, semblable à celui d'Erstein vise à proposer, en lien avec l'hôpital de Brumath (l'EPSAN) et les services sociaux de polyvalence de secteur du Département, une réponse durable en termes d'habitat à des patients stabilisés après une pathologie psychiatrique et susceptibles de vivre en milieu ouvert.

Ce projet accompagné et soutenu par le Département a été retenu par la direction départementale de la cohésion sociale du Bas-Rhin dans le cadre d'un appel à projet sur les pensions de famille et résidences sociales, permettant l'essentiel du financement du fonctionnement. Cette résidence vient compléter l'offre en termes de réponse sur le Nord Alsace, notamment pour un public ne pouvant vivre de façon totalement autonome.

Le projet d'une résidence d'accueil à Brumath est en phase avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 2010-2014 et PDALHPD futur en cours d'élaboration) en référence à l'axe 1.3 : « Une offre en logement adaptée aux besoins des personnes en situation de grande précarité ou souffrant de pathologies psychiatriques ou de troubles du comportement ».

Il est aussi en phase avec le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013, pour les personnes sortant d'institutions psychiatriques et qui ne disposent pas de logement propre avant leur sortie.

De plus, la résidence d'accueil est une modalité de résidence sociale clairement intégrée dans le champ du logement social, relevant du code de la construction et de l'habitat et bénéficiant du financement du logement social.

Conformément à son projet associatif, l'Association Entraide le Relais a une expérience notable dans l'accueil et l'hébergement des personnes défavorisées. Les publics avec des problématiques sociales mais également psychiatriques sont accueillis chaque jour à l'Accueil de jour rue Saint Louis à Strasbourg par les travailleurs sociaux, qui peuvent les accompagner dans leurs démarches administratives, de santé, de recherche de logement ou d'hébergement. Les personnes orientées par le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) sont accueillies et hébergées dans sa « Maison d'accueil », un centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) de 40 places rue de la Montagne Verte à Strasbourg. Par ailleurs l'association est titulaire d'un agrément d'intermédiation locative et à ce titre gère des logements d'insertion à Strasbourg et à Wissembourg. Elle va prochainement ouvrir une résidence sociale intergénérationnelle de 36 logements à Mundolsheim, suite à un appel à projet conjoint entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Conseil Départemental.

En gérant le projet de résidence d'accueil à Brumath, l'Association Entraide le Relais qui a déjà une activité sociale soutenue pourra mutualiser les frais administratifs et financiers, le management des ressources humaines et de formation professionnelle du personnel et la gestion de la logistique et des moyens de transport.

Une étude réalisée par les chefs de Pôle des secteurs du Territoire de Santé 1 en janvier 2015 fait apparaître un besoin important en termes de nombre de patients à orienter vers une résidence d'accueil :

- 11 patients attendent une place d'hébergement aujourd'hui, et à défaut sont contraints de rester hospitalisés à temps plein à l'hôpital psychiatrique
- 44 patients suivis par les secteurs de psychiatrie en extrahospitalier sont actuellement en situation d'inadéquation au niveau social et pourrait bénéficier d'une prise en charge en résidence d'accueil (parents vieillissants, habitat insalubre, aggravation de la pathologie et du handicap psychique rendant la situation sociale difficile, etc.). A défaut d'un hébergement de qualité comprenant un accompagnement multidisciplinaire social, sanitaire et psychologique, ces personnes risquent aussi une hospitalisation à temps plein à court ou moyen terme.

En lien avec la commune de Brumath, l'EPSAN, les services du Département et OPUS 67, maître d'ouvrage de l'opération, Entraide le Relais a déposé un dossier auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) en février 2015 qui a été retenu en juillet 2015. C'est ainsi 20 places (sur les 50 de l'appel à projet) qui viendront compléter l'offre d'habitat adapté sur le Nord Alsace.

La résidence d'accueil s'inscrit dans une logique de résidence logement, sans limitation de durée. Elle propose des logements adaptés à des personnes aux revenus modestes, et offre un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. Sa spécificité est d'offrir aux résidents un triptyque de prestations orientées vers :

- la vie quotidienne et la bonne marche de la résidence, sous la responsabilité des hôtes ;
- l'accompagnement social, assuré par les travailleurs sociaux pour les résidents qui en expriment le besoin ;
- l'accompagnement psychiatrique et sanitaire par l'équipe pluri-professionnelle de l'EPSAN.

Cette action repose sur des hôtes qui assurent la coordination du triptyque vie quotidienne, accompagnement social et accompagnement psychiatrique. A cet effet, ils assurent le lien notamment avec le travailleur social et avec l'infirmier psychiatrique. Par ailleurs, ils assurent plus particulièrement l'animation et l'accompagnement de proximité. Ils veillent au respect du règlement intérieur.

Dans ce cadre, la DDCS garantit 16 € par jour et par personne. Cependant, comme pour les autres pensions de famille dans le Bas-Rhin, ce montant ne permet pas d'équilibrer le fonctionnement de cette résidence dont le budget annuel est estimé à 250 865 €.

Au vu du bilan, il vous est proposé d'apporter une subvention de 28 000 € pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016, au prorata des logements véritablement occupés pendant cette période. La livraison des locaux réhabilités est prévue au second semestre 2017 mais la mise en œuvre anticipée de la résidence d'accueil est prévue dès le 1^{er} octobre dans des logements loués à Brumath.

Le financement de cette opération est envisageable par priorisation d'actions au sein du PDALHPD, considérant l'intérêt de cette opération pour le Nord-Alsace.

En cas d'accord, un montant de 22 400 € serait versé en 2015.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des

personnes handicapées ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	240 000,00 €	68 356,40 €	22 400,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association Entraide le Relais, une subvention d'un montant total de 28 000 € pour le fonctionnement du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 de la résidence d'accueil de Brumath, au prorata des logements véritablement occupés pendant cette période.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention, jointe à la présente délibération, à intervenir entre le Département et l'association Entraide le Relais, et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,



Frédéric BIERRY